

Programmes *Besoins spéciaux* du STTP et du SEPC-AFPC

Qu'est-ce qu'un besoin spécial?

Chez l'enfant, un « besoin spécial » peut être une limitation fonctionnelle, un retard de développement ou un problème de santé qui exige une aide et des soins continus, ou qui exige une aide additionnelle ou différente de celle qui est généralement donnée aux enfants du même âge. Les besoins spéciaux de l'enfant, ou le diagnostic qu'il reçoit, entraînent des pressions accrues sur la famille, et ce, sur les plans financier, affectif et physique.

Principes visant les dépenses admissibles

1. Il s'agit des dépenses qui s'ajoutent à celles qu'un parent engagerait pour un enfant du même âge ayant un développement normal ET qui sont directement liées au diagnostic de l'enfant. **Étant donné qu'il s'agit d'une aide financière personnalisée, il se peut qu'une dépense soit admissible dans un cas et ne le soit pas dans un autre.**
2. Le programme *Besoins spéciaux* rembourse uniquement les frais directement liés à un diagnostic approuvé. Le diagnostic approuvé figure sur votre facture.
3. Un service ou un soutien fourni par QUELQU'UN D'AUTRE qu'un membre de la famille constitue une dépense admissible. **L'aide financière ne peut pas être versée à un membre de la famille.**
4. Les services de répit peuvent constituer des dépenses admissibles. Il s'agit de services de relève de courte durée destinés aux proches afin qu'ils puissent se reposer. Ce ne sont pas des services permettant aux parents de se rendre au travail.
5. **À demander en premier : le remboursement des dépenses admissibles qui témoignent de besoins clairement supérieurs à ceux d'un enfant typique.** Une aide financière à temps partiel peut se définir par un soutien médical, des médicaments non assurés, des thérapies et des services pédagogiques.
6. **Certains membres ont droit au remboursement des frais de garde découlant de services spécialisés en lien avec le diagnostic de leur enfant.** Par exemple : le service de garde compte du personnel possédant des compétences spécialisées en matière de soins médicaux; le service de garde compte des thérapeutes qui fournissent des soins à l'enfant; les frais de garde excèdent ce qu'il en coûterait normalement pour un enfant du même âge.
7. Les dépenses de nature pédagogique qui sont admissibles sont **directement liées au diagnostic de l'enfant et visent à l'aider à développer son plein potentiel scolaire** (atteindre son niveau scolaire).
8. **Les dépenses liées aux activités récréatives doivent excéder ce qu'il en coûte pour les autres enfants de la famille ou ce qu'il en coûterait pour un enfant typique.**
 - a. Les dépenses liées au transport et à l'équipement ne sont pas admissibles (*sauf s'ils sont adaptés*);
 - b. Si le programme d'activités récréatives est spécialisé (*c.-à-d., adapté pour tenir compte du diagnostic de l'enfant comparativement à un enfant typique*), veuillez indiquer comment;
 - c. Un programme d'activités récréatives ne devrait être qualifié de thérapie que s'il est dispensé par des thérapeutes qualifiés.
9. Avant de demander un remboursement au programme *Besoins spéciaux*, **les membres doivent d'abord s'adresser à toutes les autres sources d'aide financière, soit au travail, auprès des gouvernements et des instances scolaires.**
10. **À partir de juillet 2021, les frais de transport admissibles sont remboursés à raison de 0,38 cent par kilomètre.**
11. Le programme *Besoins spéciaux* incite les membres à conserver, à des fins d'impôts, les reçus de leurs dépenses, car dans certaines circonstances, ces reçus doivent être joints à la déclaration de revenus.

Pour en savoir davantage sur les dépenses admissibles, veuillez communiquer avec le bureau du programme *Besoins spéciaux*. Vous pouvez aussi consulter le **Guide du programme *Besoins spéciaux*** au www.besoinspeciaux.ca. En terminant, sachez que les conseillères et les conseillers ne décident pas de l'admissibilité des dépenses au remboursement.



Programmes *Besoins spéciaux* et *Aller de l'avant* du STTP/SEPC-AFPC
65, rue High, CP 237, Baddeck (Nouvelle-Écosse) B0E 1B0
Sans frais : 1-888-433-2885 Tél. : 902-295-1357 Fax : 902-295-2296
Site Web : besoinsspeciaux.ca
Courriel : info@besoinsspeciaux.ca